ART. 46 N° 1439

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1439

présenté par

M. Braillard, M. Schwartzenberg, M. Chalus, M. Carpentier, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André et M. Tourret

ARTICLE 46

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« lui »

le mot:

« celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est purement d'ordre rédactionnel.